



Bonjour,

Vous avez été, ou vous êtes, accompagné.e par l'association Agriculture Paysanne des Côtes d'Armor dans le cadre de votre projet d'installation agricole. Nous vous sollicitons pour adhérer à l'association et participer à son développement.

L'association Agriculture Paysanne 22 :

- Est l'association de formation et de développement de la Confédération Paysanne 22.
- Mène des actions qui ont pour vocation de **développer le projet d'agriculture paysanne** : « L'agriculture paysanne doit permettre à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant sur une ferme à taille humaine une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle doit en outre participer avec les citoyens à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié par tous. »
- Pour participer au développement de l'agriculture paysanne, **l'association fait de l'installation agricole une priorité.**

Adhérer à l'association vous permet de : réaliser un stage découverte de 3 semaines sur une ferme ; entrer dans un réseau ; bénéficier de rendez-vous individuels, faire vivre la structure ; recevoir l'infolettre de la Confédération Paysanne ; partager des contacts ; etc...

■ **Adhésion : 20 € pour un an.**

BULLETIN D'ADHESION – Année 2025

Association Agriculture Paysanne des Côtes d'Armor

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tel : E-mail :

Activité ou projet d'installation prévu

.....
Votre installation est-elle prévue : en individuel / en collectif ?

Envisagez-vous une : création / reprise / association existante / ne sait pas encore.

Commercialisation en vente directe : Oui/Non - Transformation : Oui /Non

Etes-vous issu.e du milieu agricole ? : Oui / Non

Quel type de formation possédez-vous ? :

Avez-vous obtenu un diplôme agricole, si oui lequel ? :
.....

Merci de Renvoyer ce bulletin accompagné du règlement à l'adresse de l'association.